



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

Présents : 15

En exercice : 17

Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS, le JEUDI VINGT TROIS FEVRIER** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 février 2023**

Présents : 15

Votants : 15

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

### DE 008-2023/02-008 CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/ENFANCE JEUNESSE

Le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° *DE 029-2022/05-005a MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAM*

Par laquelle le conseil municipal a décidé de créer une maison d'assistante maternelle sise Chemin de Sable et a décidé de procéder à cette édification sous forme de marché à procédure adaptée. Suite à la consultation réalisée, l'enveloppe nécessaire à la construction du bâtiment, hors aménagements extérieurs (clôture, aménagement d'espaces de stationnement, plantations...) serait de l'ordre de 399.000 € TTC (332.500€ HT)

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ [www.mairie-etaules.fr](http://www.mairie-etaules.fr)

Aussi, compte-tenu du coût de l'opération le maire propose au conseil municipal de solliciter l'Etat au titre de la DETR/Enfance jeunesse à hauteur de 40% du montant subventionnable soit pour un montant de subvention de : 133.000 € HT

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Montant des travaux HT : 332.500 €

Subvention sollicitée 40% de la base subventionnable : 133.000 €

Part communale : 199.500 € + TVA 66.500 €

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,*

- **VALIDE** le plan de financement de la construction de la MAM TEL que proposé
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40% soit pour un montant de subvention de 133.000 €
- **CHARGE** le maire de mener à bien ce dossier et **AUTORISE** à signer tous documents à intervenir pour mener à bien l'exécution de ce projet



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte <del>transmis</del> transmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

### Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 0546364123 ■ Fax: 0546369242  
etaules@mairie17.com ■ [www.mairie-etaules.fr](http://www.mairie-etaules.fr)